



Tél : 06.78.35.74.68

E-mail : [hugette.dalloyau@sfr.fr](mailto:hugette.dalloyau@sfr.fr)

Agrément Jeunesse et Sports n° 28SM 359

Site internet : [www.dreux-espace-loisirs.com](http://www.dreux-espace-loisirs.com)

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **I. INSCRIRE VOTRE ENFANT AU SPORT, C'EST SAVOIR**

Que vous devez vous organiser afin qu'il puisse être régulier aux entraînements

Que vous devez l'encourager afin qu'il persévère pour arriver au maximum de ses possibilités

Que vous devez être rigoureux dans le paiement des cotisations : le matériel et les frais d'organisation coûtent cher...

Que vous devez être rigoureux dans la constitution des dossiers.

### **II. L'ENCADREMENT**

#### **1) Les monitrices mettent en place un plan de travail pédagogique correspondant à l'enfant :**

Le travail de préparation est important...

**GR** : nous suivons le programme de la Fédération Française de Gymnastique, il faut donc apprendre toutes les chorégraphies de tous les niveaux, puis écrire les chorégraphies des hauts niveaux.

**DANSE** : nous travaillons par niveau :

Etude technique : pas, sauts, équilibre. Etc...

Ecoute de la musique : rythme,

Le travail de la chorégraphie étant l'application de travail de base.

**BABY-GYM-BABY RYTHMIQUE** : pour les 3/5 ans

#### **2) Les juges :**

Pour que les enfants puissent participer aux compétitions, chaque club doit avoir au moins un juge.

Toutes les personnes intéressées peuvent nous contacter.

### **III. LES COMPETITIONS**

La compétition est le but de tous les sports. C'est le moyen pour l'enfant de se mesurer aux autres et de persévérer pour donner le meilleur de lui-même.

Elle se fait par niveaux et par étapes :

Championnat départemental

Championnat régional

Championnat de zone

Championnat de France

Le calendrier est fixé chaque année par les fédérations.



Tél : 06.78.35.74.68

E-mail : [huguette.dalloyau@sfr.fr](mailto:huguette.dalloyau@sfr.fr)

Agrément Jeunesse et Sports n° 28SM 359

Site internet : [www.dreux-espace-loisirs.com](http://www.dreux-espace-loisirs.com)

#### IV. **FORMATION**

Le sport va permettre à l'enfant :

- de connaître et de maîtriser son corps,
- de persévérer dans l'effort,
- de se mesurer avec un adversaire pour la compétition.

Par la formation des cadres, il pourra :

- prendre des responsabilités,
- se sociabiliser en aidant les autres,
- comprendre qu'être responsable donne des joies mais aussi des difficultés.

Par le Club, les enfants participent à des stages départementaux et régionaux.

Pour celles qui le désirent, dès 15 ans, elles pourront préparer :

- initiatrice,
- juge.

#### V. **LA TENUE**

Pour la pratique d'un sport, la tenue sportive a de l'importance :

le corps doit être libre d'où l'importance de la tenue qui ne gêne ni la circulation du sang, ni les articulations...

**Pour la dans et la GR, prévoir un short noir et un débardeur noir à petites bretelles. Marquer obligatoirement les tenues.**

Le sportif doit contrôler son corps, ses positions, donc pas de cheveux dans la figure : **CHEVEUX ATTACHES OBLIGATOIRE.**

#### VI. **DOSSIERS OBLIGATOIRES**

Fiche d'inscription donnant l'autorisation d'opérer en cas d'urgence extrême.

Certificat médical précisant qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique du sport. Il est obligatoire pour l'obtention de la licence.

#### VII. **SECURITE**

Si on lit les journaux ou écoute la radio ou la télévision, il nous paraît important de resserrer la sécurité. C'est pourquoi, nous serons intransigeants :

La veste du club est obligatoire pour toutes les sorties du club (championnats, manifestations diverses à l'extérieur).

Vous amenez votre enfant aux entraînements, attendez que celui-ci soit entré dans le gymnase.

Vous venez rechercher votre enfant : il n'est pas question qu'il vous attende sur le parking ou le trottoir. Il vous attendra dans le gymnase.



Tél : 06.78.35.74.68

E-mail : [huguette.dalloyau@sfr.fr](mailto:huguette.dalloyau@sfr.fr)

Agrément Jeunesse et Sports n° 28SM 359

Site internet : [www.dreux-espace-loisirs.com](http://www.dreux-espace-loisirs.com)

Si vous chargez une personne de reprendre votre enfant, vous devez obligatoirement nous faire un papier écrit nous spécifiant les références de cette ou ces personnes.

**Aucun enfant ne repartira avec une autre personne que ses parents sans cette autorisation écrite. Merci de votre compréhension.**

## **VIII. UNE ASSOCIATION NE VIT QUE PAR SES COTISATIONS**

Elle doit assurer :

- le paiement de son personnel plus les charges,
- l'achat du matériel
- la location des salles,
- les assurances,
- les engagements des compétitions,
- les stages, etc...

Nous avons fait le choix que cette cotisation soit minime pour que le sport soit à la portée de tous...

Cela implique :

- la régularité du paiement de la cotisation,
- un investissement dans les quelques manifestations prévues aux bénéfices de l'association (soirée dansante, repas, galette des rois, fête de la GR, gala, etc...)

Plus l'association a de moyens, plus les enfants en profiteront...

En conclusion, efforçons-nous, chacun à notre niveau, d'entourer les enfants et de leur permettre de vivre leur sport dans les meilleures conditions :

Formons des jeunes épanouis

**BONNE ANNEE SPORTIVE A TOUS...**